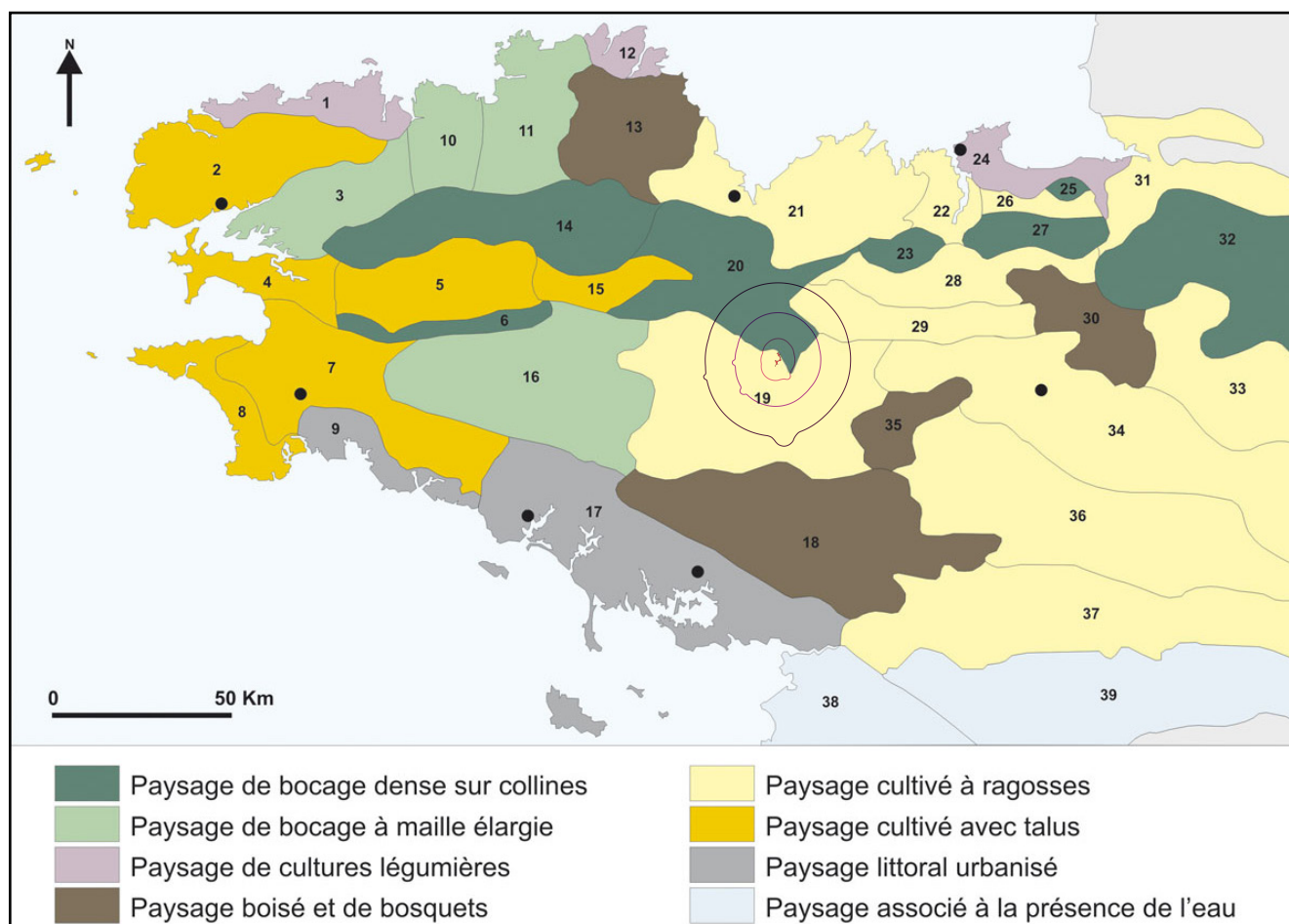


3.3.2 Le contexte paysager : les grandes unités paysagères

Il n'existe pas d'atlas paysager pour le département des Côtes d'Armor¹. Ainsi, pour avoir une cohérence dans l'appréciation des unités paysagères qui composent l'aire d'étude, nous utiliserons "Les ensembles et familles de paysages en Bretagne" élaboré par le laboratoire ESO de l'Université de Rennes 2 et validé en 2011 par la DREAL et la Conseil Régional de Bretagne. De plus, l'utilisation de ce découpage est préconisée par le Schéma Régional Éolien de Bretagne.



Carte 28 : Les ensembles de paysages regroupés en huit familles

Ainsi, l'aire d'étude se partage entre deux grands ensembles de paysages :

- > Paysage de bocage dense sur collines au nord
- > Paysage cultivé à ragosses² sur une grande moitié sud

Afin de comprendre, notamment, l'organisation spatiale, le degré d'ouverture visuelle et l'implantation du bâti, un bloc diagramme a été réalisé pour chaque ensemble de paysage. Il est accompagné de photographies prises sur le terrain et d'une synthèse sur la sensibilité de l'unité paysagère vis-à-vis de l'éolien.

¹ Seuls le Morbihan et l'Ille-et-Vilaine disposent aujourd'hui d'un atlas départemental des paysages.

² La "ragosse" désigne un arbre têtard, c'est-à-dire un arbre dont l'étêtage régulier lui a donné une forme dite à "grosse tête". Le terme de ragosse est utilisé principalement en Bretagne.



Photo 3 : Illustration de paysage de bocage dense sur les collines, à proximité de Gomené



Photo 4 : Exemple de paysage cultivé à ragosses au nord de Plumieux

3.3.2.1 Paysage de bocage dense sur collines

«Dans ces reliefs de crêtes ou de massifs aux vallées encaissées, les sols pauvres ont favorisé le maintien d'un bocage dense et de surfaces en herbe. La structure agraire est très particulière, constituée de petites parcelles de prairies encloses d'un réseau de haies, souvent doublées d'un réseau de chemins. Ce paysage de bocage et collines est perçu comme le plus représentatif de l'Argoat, mais le vieillissement des haies hypothèque son devenir et son potentiel (paysage, maintien des sols, biodiversité, ressource bois...).»¹

Historiquement, le paysage de bocage dense sur collines a longtemps été constitué d'un réseau de haies arborées à mailles fines ; les vues étaient limitées voire bornées, ce qui procurait des ambiances intimes. En de nombreux endroits le remembrement a redressé les routes et beaucoup distendu la maille bocagère, il en résulte des ambiances différentes à la fois moins intimistes et plus variées.

¹ Source : Les paysages de Bretagne, publié par la région Bretagne

BOCAGE DENSE SUR COLLINES

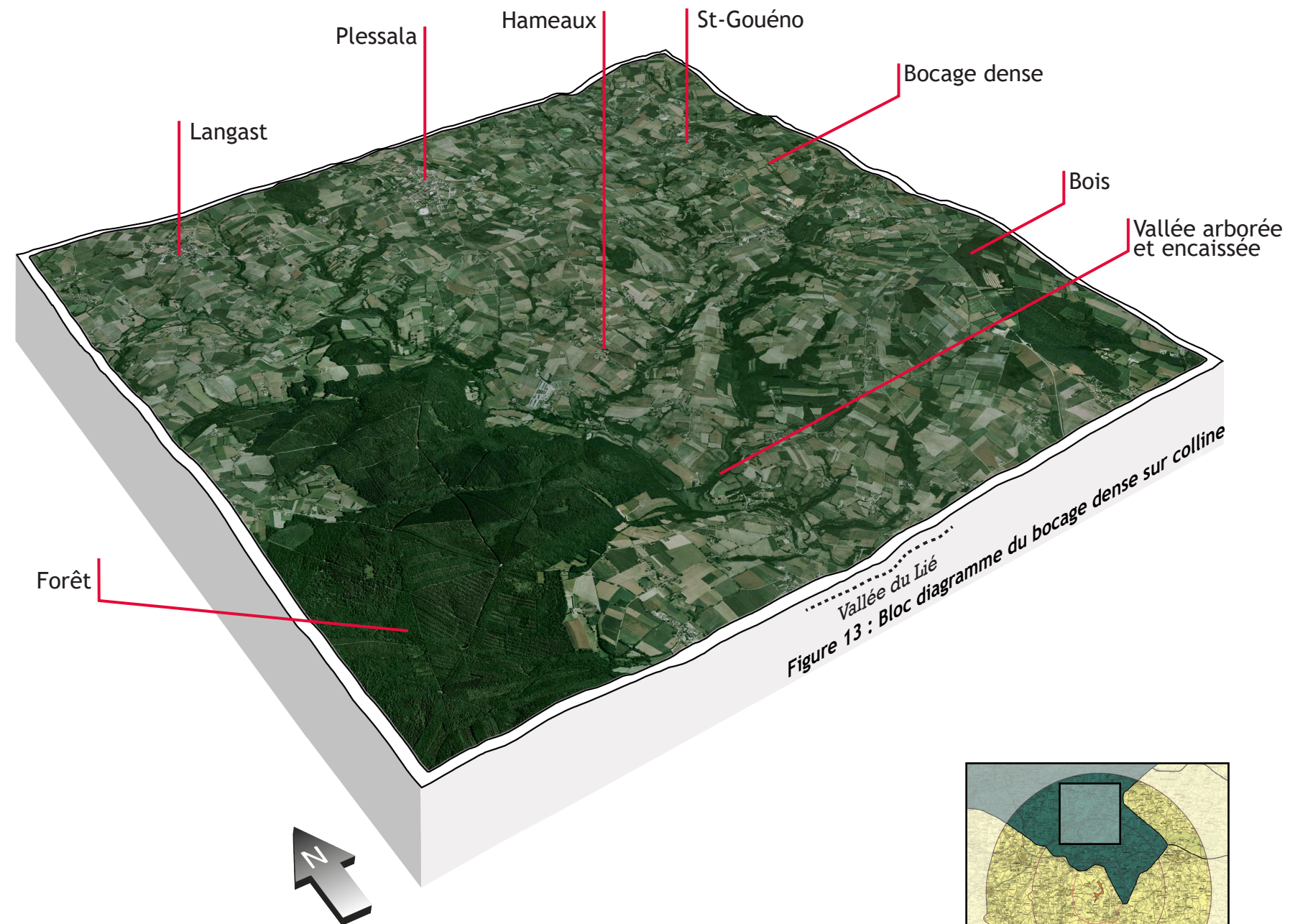
> Traits caractéristiques du paysage :

- Bocage à mailles serrées
- Relief assez marqué, unité en "contre-haut"
- Dominante agricole

> Degré d'ouverture : Vues variables : parfois resserrées et filtrées par la végétation, parfois plus longues, à la faveur de la disparition progressive des haies



Photo 5 : Ambiance paysagère // à l'arrière-plan bocage dense sur colline



Carte 29 : Localisation du bloc diagramme

3.3.2.2 Paysage cultivé à ragosses

«Dans les bas plateaux et bassins schisteux, les sols plus profonds favorisent les labours et les surfaces en herbe sont donc minoritaires. Les pratiques d'émondage sur les haies ont créé un bocage à ragosses caractéristique des paysages de Haute-Bretagne (notamment bassin de Rennes) qui a souvent totalement disparu au gré des agrandissements de parcelles, laissant place localement à un néo openfield (notamment bassin de Pontivy).»¹

Les ragosses (ou arbres d'émonde), souvent constitués de chênes, proviennent du mode de faire-valoir de la terre qui était historiquement indirect, sous forme de fermages. Il avait ainsi été convenu que les troncs appartenaient aux propriétaires et les branches aux fermiers. Ainsi, ces derniers coupaient les branches au ras du tronc environ tous les 7 ans. Cette pratique, qui tend à se raréfier, a profondément modelé les paysages.



Photo 6 : Ambiance paysagère // Paysage cultivé à ragosses



Photo 7 : Paysage de cultures en ragosses au sud de La Ferrière

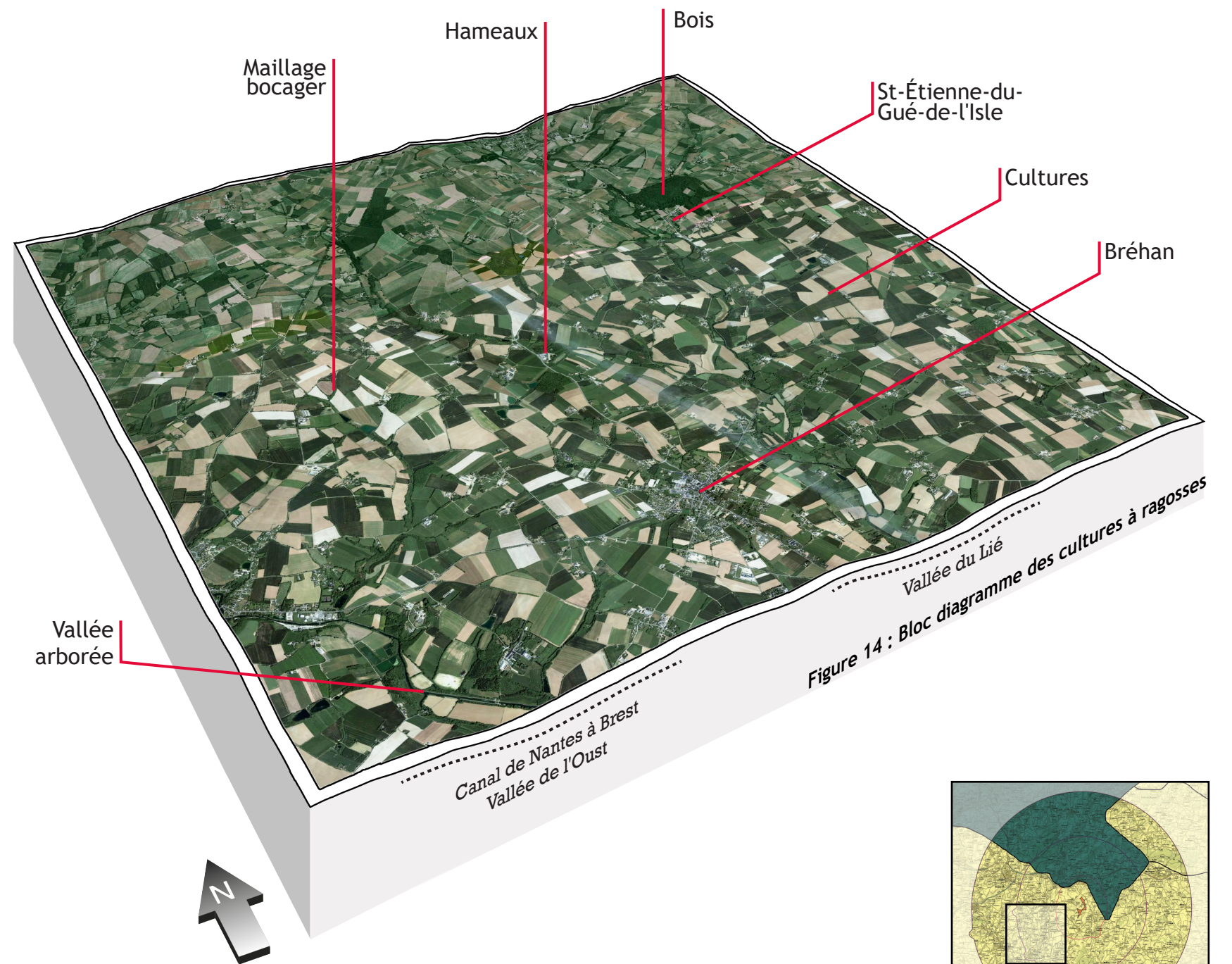


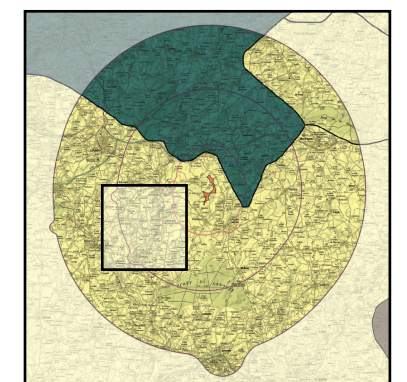
Figure 14 : Bloc diagramme des cultures à ragosses

CULTURES À RAGOSSES

> Traits caractéristiques du paysage :

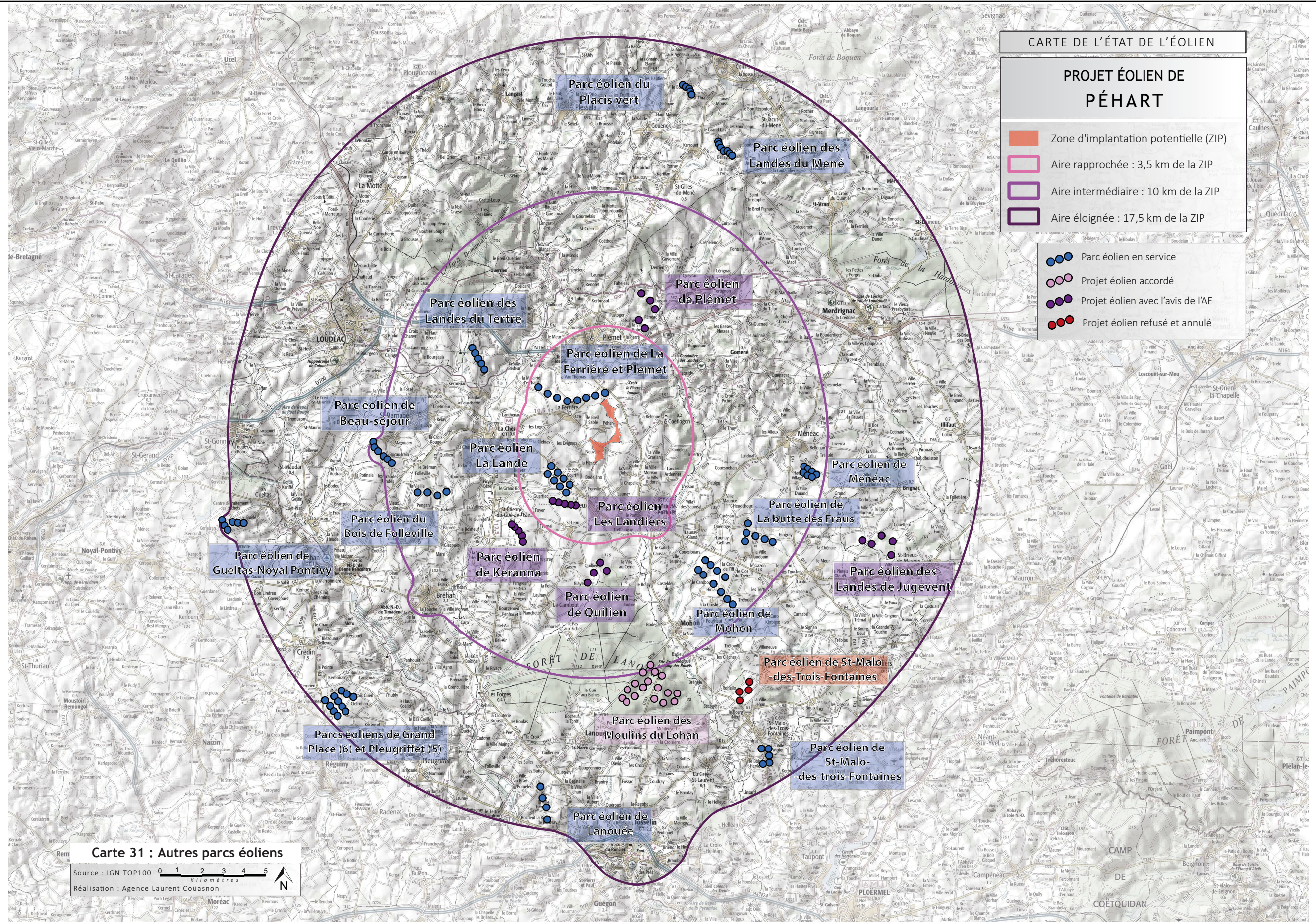
- Relief ondulé
- Bocage
- Nombreux vallons

> Degré d'ouverture : Vues filtrées par la végétation, fréquemment ouvertes, spécialement depuis les lignes de crêtes



Carte 30 : Localisation du bloc diagramme

¹ Source : Les paysages de Bretagne, publié par la région Bretagne

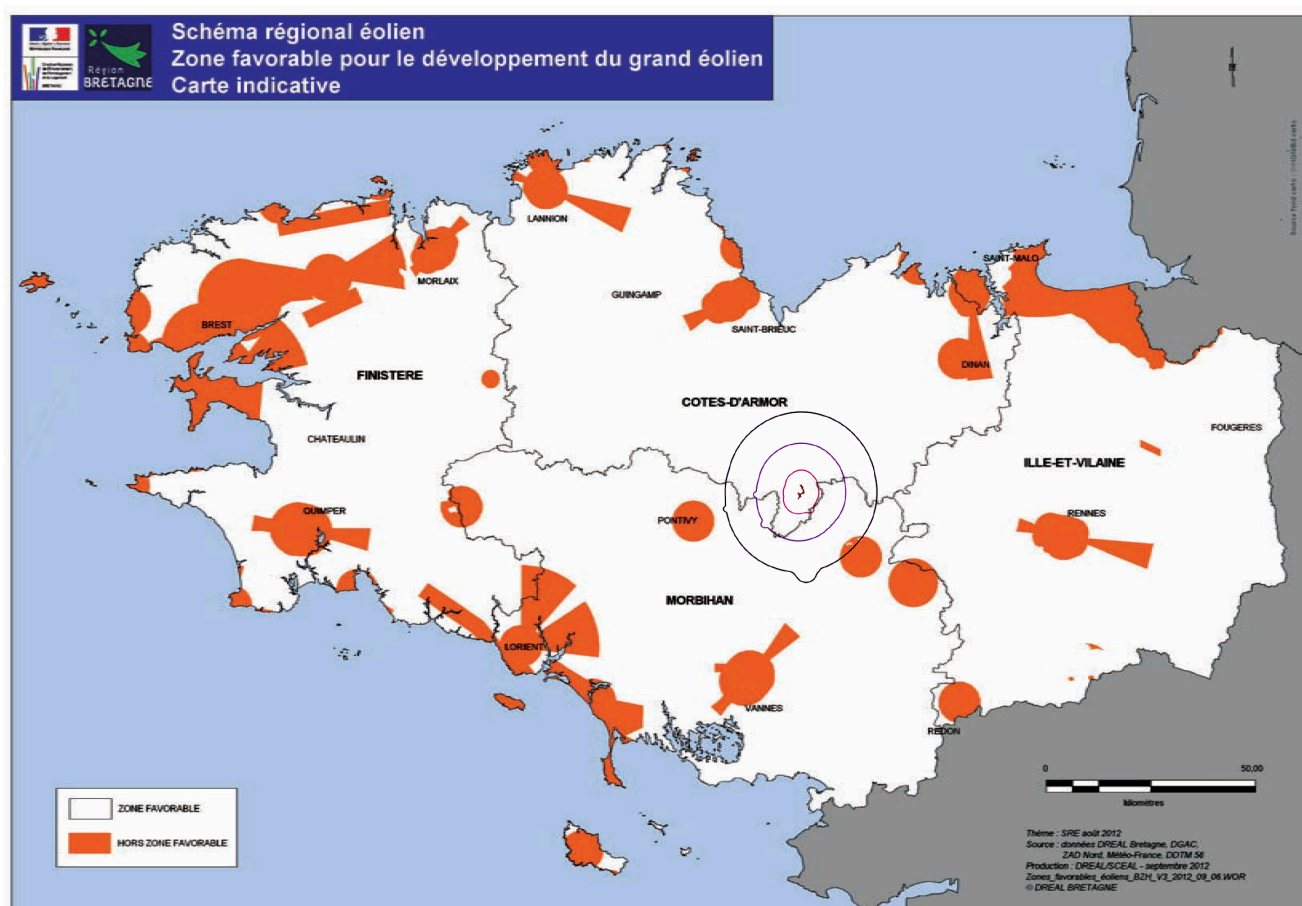


3.3.3 Le contexte éolien

3.3.3.1 Le Schéma régional éolien

3.3.3.1.1 Les zones favorables

Le Schéma Régional Éolien (SRE) de Bretagne, approuvé en 2012¹ dessine des zones dites «favorables à l'éolien» à partir des contraintes, servitudes et sensibilités recensées à l'échelle régionale.



Carte 32 : Localisation du projet sur la carte des zones favorables du SRE de Bretagne

La ZIP du projet de Péhart se situe dans une zone favorable pour l'implantation d'éoliennes.

Toutefois, le SRE précise : " La carte des zones favorables à l'éolien en Bretagne présentée ci-dessous est fournie à titre informatif, à une échelle régionale. La précision attendue dans les études de définition des projets éoliens doit s'accompagner de la consultation de l'ensemble des gestionnaires de servitudes, des acteurs publics, des collectivités et des riverains. Une connaissance plus fine des enjeux environnementaux, sociaux et urbanistiques à l'échelle du territoire d'étude affinera localement le périmètre des zones favorables."²

Ainsi, la présente étude devra s'attacher à aller au-delà de cette carte pour définir la compatibilité d'accueil du territoire avec le projet de Péhart. Si le SRE n'a pas de valeur juridique, il présente cependant un document de grand intérêt.

¹ Le schéma régional éolien breton a été arrêté par le préfet de région le 28 septembre 2012, puis annulé par un jugement du Tribunal Administratif de Rennes du 23 octobre 2015.

² Source : Schéma Régional Éolien de Bretagne, page 28.

3.3.3.1.2 Recommandations liées au paysage et patrimoine culturel

Le SRE décline plusieurs recommandations à intégrer dans les études paysagères et ce, à deux niveaux d'approches :

Échelle du grand paysage : recommandations liées à la recherche des sites à privilégier pour le développement éolien

- ▶ Travailler à l'échelle de l'unité de paysage : prendre en compte les paysages vus, perçus et vécus
- ▶ Préserver le caractère des paysages concourant à l'identité régionale
- ▶ Conjuguer projets éoliens et mise en scène des axes structurants et des zones d'activités
- ▶ Ménager des espaces et des temps de respiration

Échelle locale : une démarche de projet pour composer un nouveau paysage

- ▶ Réaliser une lecture attentive du paysage d'accueil pour concevoir un projet éolien adapté au site
- ▶ Éviter les effets d'écrasement des paysages et la concurrence visuelle avec le patrimoine culturel
- ▶ Composer un nouveau paysage intégrant l'élément éolien
- ▶ Assurer un dialogue harmonieux entre les sites éoliens

3.3.3.2 Les autres parcs éoliens de l'aire d'étude

L'aire d'étude compte 14 parcs éoliens en exploitation, un projet de parcs dont l'autorisation a été délivrée et un projet de parc refusé. Cinq parcs éoliens avec l'avis de l'Autorité Environnementale sont également présents : un dans l'aire rapprochée, trois dans l'aire intermédiaire et un dans l'aire éloignée. Deux parcs en service sont dans l'aire d'étude rapprochée, leurs interactions avec le parc en projet seront étudiées plus en détail dans la suite de l'étude.

Le parc de la Lande (communes de Saint-Étienne-du-Gué-de-l'Isle et Plumieux), au nord-ouest du bourg de Plumieux, compte 8 éoliennes réparties sur 2 lignes équilibrées et légèrement en quinconce. Ce tracé s'appuie sur la RD 14 dont il reste parallèle. Le projet éolien Les Landiers vient de recevoir un avis favorable de l'Autorité Environnementale pour implanter 5 éoliennes supplémentaires disposée en courbe au sud du parc de la Lande. Le parc éolien de La Ferrière et Plémet se positionne au nord de la ZIP, et se compose d'une courbe de 8 éoliennes postées sur un point haut.

Le projet de Keranna, situé au sud-ouest de Plumieux, est composé de 5 éoliennes en courbe et le projet de Quillien, composé de 4 éoliennes, ont obtenu l'avis favorable de l'Autorité Environnementale. Trois parcs se situent à l'ouest de l'aire intermédiaire : le parc éolien du Bois de Folleville forme un alignement est/ouest de 4 éoliennes, le parc de Beau-Séjour orienté nord-ouest/sud-est forme une ligne de 6 éoliennes et le parc des Landes du Tertre se compose également de 6 éoliennes et suit la même orientation.

Le parc de Ménéac, à l'est de la ZIP, compte 7 éoliennes réparties en deux lignes (l'une de 4 et l'autre de 3 disposées en quinconce) et également parallèles à un axe routier : la RD 106. Le parc de la Butte des Fraus se compose de 6 éoliennes formant un « T ». La petite barre est parallèle à la RD 155 tandis que la grande barre la traverse perpendiculairement. Le parc éolien de Mohon se compose de deux alignements parallèles de 4 et 6 éoliennes orientés nord-ouest/sud-est.

Huit autres parcs se situent dans l'aire éloignée. Cinq parcs en services : le parc de Lanouée forme un alignement de 4 éoliennes parallèle à la RD 778, le parc de Grand Place et Pleugriffet de 11 éoliennes s'organise en alignement de 4 et 3 éoliennes, le parc de St Malo des trois fontaines composé de 5 éoliennes bordants la route D8, et le parc de Gueltas-Noyal Pontivy forme un "T" de 6 éoliennes. Les parcs du Placis Vert et des Landes du Mené de 5 et 7 éoliennes s'implantent sur une ligne de crête située au nord de l'aire d'étude éloignée. Le parc des moulins du Lohan, accordé, est composé de 16 éoliennes. Il se situe dans la forêt de Lanouée.